

## PROMESSE DE VERSEMENT

A renvoyer à la Direction du Développement, au pôle Marketing & Communication Entreprises, par e-mail ([relations.entreprises@esiee.fr](mailto:relations.entreprises@esiee.fr)), par fax (01 45 92 66 99).

**Nom de l'entreprise :** .....  
 Adresse : .....  
 Code postal / Ville : .....  
 Code NAF : \_\_\_\_\_ SIREN : \_\_\_\_\_ Nom du Groupe : \_\_\_\_\_

### Personne à remercier et informer du suivi du dossier Taxe d'apprentissage \*

> **Contact 1**     Décisionnaire Taxe d'Apprentissage     Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage  
 Nom/Prénom : ..... Fonction : .....  
 Tél. : ..... E-mail : .....

**Nom de votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage :** .....

**Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur les noms des écoles, les catégories en précisant le cumul et les montants ou si possible « au maximum ».**

Si la place vous manque sur le bordereau de votre organisme collecteur, il est toujours possible d'y **joindre une liste** d'écoles bénéficiaires.

Si vous avez recruté un apprenti ESIEE Paris (sous contrat au 31/12/2017), versez à :

Noms/adresses des établissements	Quota	Catégorie A	Catégorie B	Montants (inscrire si possible : « au maximum »)
<input type="checkbox"/> CFA ESIEE Paris 93160 Noisy-le-Grand	€	€		
<input type="checkbox"/> CFA ESIEE Paris 95000 Cergy	€	€		
<input type="checkbox"/> ESIEE Paris 93160 Noisy-le-Grand			€	

Si vous avez recruté un stagiaire, un jeune diplômé, ou souhaitez soutenir ESIEE Paris, versez à :

Noms/adresses des établissements	Quota	Catégorie A	Catégorie B	Montants (inscrire si possible : « au maximum »)
<input type="checkbox"/> ESIEE Paris 93160 Noisy-le-Grand			€	
<input type="checkbox"/> CFA ESIEE Paris 93160 Noisy-le-Grand	€			
<input type="checkbox"/> CFA ESIEE Paris 95000 Cergy	€			

Date et signature :



Contact : Législation et optimisation de votre taxe d'apprentissage  
 Frédérique Junker-Mongin – 01 45 92 67 66 – [relations.entreprises@esiee.fr](mailto:relations.entreprises@esiee.fr)

\* Nous ne recevons les versements des organismes collecteurs qu'en juillet. Les listes d'accompagnement ne précisent pas qui nous devons remercier au sein de l'entreprise.